

Brunswick n'était pas en mesure de produire suffisamment de pommes de terre pour alimenter les marchés de la Nouvelle-Ecosse. Parfois les habitants de cette province n'étaient pas en mesure de produire plus de pommes de terre qu'ils n'en consumaient eux-mêmes. Bien que le Nouveau-Brunswick soit une grande province, elle n'a que 40,000 acres en pommes de terre, ce qui est une bien faible superficie en comparaison de ce que nous avons dans l'île du Prince-Edouard.

M. CARVELL: L'honorable député voudra-t-il me dire en quelle année c'était que le Nouveau-Brunswick récolta seulement la quantité de pommes de terre requise pour ses propres besoins?

M. McLEAN: En 1911.

M. CARVELL: En 1911, rien que dans mon comté, nous avons expédié un demi-million de barils de pommes de terre.

M. McLEAN: Comment se fait-il alors que des pommes de terre du Maine ont été expédiées au Nouveau-Brunswick où elles furent vendues en faisant concurrence aux pommes de terre récoltées dans la province?

M. CARVELL: Il n'y a pas eu de pommes de terre des Etats-Unis d'expédiées au Nouveau-Brunswick, en 1911, et nous avons les statistiques pour l'établir.

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. HENDERSON: Rétractez-vous.

M. CARVELL: Vous n'avez rien à gagner en agissant de cette façon-là.

M. le PRESIDENT: A l'ordre. L'honorable député de Queen (I. P.-E.) a la parole, et l'honorable député de Carleton sait très bien qu'il n'a pas le droit de l'interrompre.

M. McLEAN: Je ne suppose pas qu'il existe un homme au monde qui ait autant de connaissances ou qui présume en avoir autant que l'honorable député de Carleton; mais, à mon avis, d'autres députés ont aussi le droit de faire connaître leur opinion au sujet des questions qui sont discutées à la Chambre. L'honorable député de Carleton ne devrait pas empiéter sur les droits de chacun des députés ou même des membres de son propre parti.

M. CARVELL: Lorsque mon honorable ami fait erreur...

Quelques DEPUTES: A l'ordre.

M. CARVELL: Chaque fois que mon honorable ami commettra une erreur, je la

rectifierai, soyez-en certain. Mon honorable ami et moi nous nous accordons assez bien, je le crois. Je suppose qu'il désire être juste. J'ai ici un état préparé par le ministère des Douanes des importations de pommes de terre, au cours des deux dernières années. Je puis le passer à mon honorable ami, de sorte que ses affirmations seront exactes.

Au lieu d'importer des pommes de terre au Nouveau-Brunswick, en 1911, nous en avons exporté, seulement que du comté que j'ai l'honneur de représenter, près d'un demi-million de barils, et de la province tout entière les exportations doivent avoir atteint le chiffre de trois quarts de million de barils, cette année-là.

M. McLEAN: Je ne doute nullement que, dans son esprit, mon honorable ami croit toujours qu'il a raison; mais il ne veut jamais concéder le même privilège à ses collègues.

M. CARVELL: Pas lorsqu'il a tort.

M. McLEAN: S'il fallait en croire l'honorable député de Carleton, un député de la droite peut affirmer ce qu'il veut, il a toujours tort; il voit le mal partout. Mon honorable ami est très injuste de traiter de cette façon-là ses collègues de la droite. Il devrait au moins condescendre à admettre que, tous tant que nous sommes, nous avons de bonnes intentions. Nous ne siégeons pas ici pour faire l'affaire d'un parti; nous ne sommes pas ici simplement pour prendre les intérêts de l'île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, d'Ontario ou de Québec; notre rôle au Parlement consiste à surveiller les intérêts du Canada tout entier.

Lorsque mon honorable ami prend sur lui d'affirmer, come il l'a fait, que l'on devrait se laisser guider, pour établir la politique fiscale du pays, par la quantité de pommes de terre qui est expédiée du comté de Carleton, à mon avis, il s'éloigne passablement de la question. Il devrait, tout comme nous l'avons fait à propos des instruments aratoires sur lesquels nous avons diminué les droits, faire quelques concessions aux manufacturiers. Mais il ne veut pas rien leur concéder. D'après lui, on ne devrait pas tenir compte de leurs réclamations. Quel serait le résultat aujourd'hui, dans les Provinces maritimes, si l'on forçait les Nova Scotia Steel Works, les Dominion Steel Works et les autres grandes compagnies industrielles de ces provinces à cesser leurs opérations, comme le désire-